

REGLEMENT Jeu St Agaûne

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société « **Alliance Océane & Charcutière** » SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 57 boulevard Demorieux 72100 Le Mans et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Le Mans sous le numéro 444 694 962 00028 (ci-après désignée la « Société organisatrice ») organise du 01/05/2019 (00h00) au 31/08/2019 (23h59) inclus dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat, par instants gagnants intitulé « l'Apéro des Accords Parfaits Saint Agaûne » (ci-après le Jeu) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) ayant acheté un produit de la gamme Saint Agaûne (Saucisson Saint Agaûne 120g/200g/200g+10g offerts/320g, Saucisson Saint Agaûne au comté 120g, Saucisson Saint Agaûne au Piment 120g, Saucisson Saint Agaûne aux Graines Gourmandes 120g, Saucisson Saint Agaûne façon Chorizo Doux 180g, Saucisson Saint Agaûne façon Chorizo Fort 180g, Saint Agaûne Fines Tranches 75g, Saint Agaûne Fines Tranches de Chorizo 75g, Saint Agaûne Format Spécial 340g, Saint Agaûne Grandes Tranches 75g, Saint Agaûne La Fine 120g/200g/200g+10g offerts/Lot de 2+1 offerte/Offre découverte 200g/Offre spéciale « lot de 2x200g »/ Offre spéciale « Lot de 2x200g le 2^e à -50% », Saint Agaûne Les Petites Tranches 70g au Comté/au Piment/ Fumé/ Nature, Les Petites Tranches 30g Nature, Saint Agaûne Lot de 2x320g, Saint Agaûne Offre découverte 200g, Saint Agaûne Offre spéciale « lot de 2x200g, le 2^e à -50% ») dans l'un des magasins participant à l'opération.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Pour pouvoir participer au Jeu, il est également nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal, etc.) ne pourra être prise en compte. Il appartient au Participant de bien s'assurer que les informations communiquées sont valides et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est ainsi précisé qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une adresse électronique invalide, ou s'il est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

La participation est strictement nominative. Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail (et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose) ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Configurations matérielles et logicielles requises :

Configuration matérielle :

- * PC ou MAC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.
- * Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.
- * La carte son n'est pas nécessaire pour participer au Jeu.
- * Téléphone ou tablette toutes marques disposant d'un navigateur WEB et non WAP, avec la version de logicielle supportant le HTML5 : <http://mobilehtml5.org/>
- * Une connexion internet fixe ou mobile active et fonctionnelle (Réseau Mobile 3G ou 4G recommandé, ou WIFI).

Configuration logicielle :

- * Système d'exploitation : Windows XP SP3, Vista, Windows 7, Mac OSX
 - * Navigateurs : Internet Explorer 7 ou supérieur, FireFox, Opéra, Chrome, Safari Le navigateur du joueur doit accepter les cookies et l'exécution des fonctions JavaScript, ainsi que l'exécution du protocole HTML5.
- Liste des versions logicielle mobile et tablette compatible sur <http://mobilehtml5.org/>

ARTICLE 4 : SUPPORTS DE COMMUNICATIONS DU JEU

Le Jeu sera communiqué au moyen des supports promotionnels suivants :

- Site web www.aperosaintagaune.com
- Page Facebook Saint Agaune
- Sur les emballages des produits Saint Agaune 320g, 200g et La Fine 200g (soit 3 183 200 emballages porteurs environ)
- Publicité sur Lieu de Vente dans les magasins participants (fronton de box / Carrousel)

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu étant lié à l'acte d'achat, il est demandé aux participants de conserver leurs tickets de caisse et codes-barres originaux des produits achetés.

Le Jeu est accessible à l'adresse www.aperosaintagaune.com du 01/05/2019 (00h00) au 31/08/2019 (23h59) inclus (heure France métropolitaine ; la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Alliance Océane & Charcutière faisant foi).

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que l'offre soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse www.aperosaintagaune.com, sans être tenue à une obligation de résultat. Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu par instants gagnants ouverts, il suffit de :

1. Acheter un produit Saint Agaune entre le 01/05/2019 et le 31/08/2019 inclus dans les enseignes participant à l'opération, la date du ticket de caisse devra être antérieure à la date du gain (déclenchement de l'instant gagnant ouvert)
2. Se connecter sur le site www.aperosaintagaune.com
3. Remplir le formulaire de participation avec ses nom, prénom, adresse postale complète, adresse e-mail, numéro de téléphone et date de naissance

4. Choisir dans le menu déroulant le produit acheté et saisir le code-barres à 13 chiffres de son produit acheté
5. Lire et accepter le présent règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet
6. Accepter ou non de recevoir des actualités et promotions de la part de Saint Agaûne en cochant la case prévue à cet effet
7. Le participant sait immédiatement s'il a gagné ou perdu. S'il a gagné, il devra télécharger le scan ou la photo de son ticket de caisse et du code-barres du produit acheté
8. Un mail de confirmation de participation sera envoyé au gagnant
9. La dotation sera expédiée sous réserve de conformité du dossier

Il ne sera autorisé qu'une seule participation par foyer et par jour (même nom, même adresse postale et/ou même adresse mail).

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

Si la société organisatrice soupçonne une fraude, elle se réserve la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait

ARTICLE 6 – DOTATIONS

6.1 Dotations mises en jeu par Instants Gagnants ouverts

- 5 week-ends pour 2 personnes majeures « sur la route des vignobles » d'1 nuit en chambre d'hôtes de charme (hors vacances scolaires de fin d'année), au choix parmi : Saint-Emilion (Gironde), Tonnerre (Bourgogne), Colmar (Alsace), d'une valeur commerciale unitaire et indicative de 616,20 € TTC sous forme de voucher. Le séjour comprend : les petits déjeuners pour 2 personnes, 1 visite guidée d'un domaine viticole (château, vignoble, cave à vin), 1 atelier dégustation de vin ainsi que les frais de transport remboursés à hauteur de 150€ sur justificatifs. Le séjour ne comprend pas l'assurance annulation, les repas et boissons hors forfait et les frais de transport au-delà de 150€.

Le week-end sera valable un an à compter de la date du gain.

Les gagnants recevront par courrier, à l'adresse postale indiquée lors de leur participation, une lettre avec toutes les informations nécessaires afin d'organiser leur séjour. Les gagnants devront réserver leur séjour minimum 2 mois avant la date de départ et hors période vacances de fin d'année.

- 150 coffrets Gourmands comprenant une bouteille de vin rosé cuvée Serpolet 37,5 cl (l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération), un sachet de carrés croustillants au romarin et thym, un confit de tomates vertes, un sommelier, un droptsop et 2 sachets « Les Petites Tranches Saint Agaûne 70g », d'une valeur commerciale unitaire et indicative de 46€ TTC

Les dotations mises en jeu font l'objet d'instants gagnants ouverts, déposés auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi, sous la forme « jour/mois/année/minute/seconde ».

Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sur toute la durée de l'opération

Les instants gagnants sont dits « ouverts ». Ils débutent à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prennent fin dès la connexion du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Le moment de la connexion retenu pour déterminer ce que le participant a gagné est le moment précis (au centième de seconde près) où ledit participant clique sur le bouton « Je découvre ce que j'ai gagné », après avoir complété le formulaire de participation en renseignant les informations personnelles demandées (champs obligatoires), accepté le règlement du Jeu et participé à l'animation de jeu, conformément à l'article 5 ci-dessus.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le Jeu sera gagnante.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'ordinateur du participant diffusant le Jeu en France métropolitaine.

Les lots visés ci-dessus sont accessibles avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être revendus ou cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Les lots ne peuvent donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Les dotations seront adressées par voie postale ou par e-mail le cas échéant dans un délai de 4 à 6 semaines, à l'adresse postale ou e-mail du gagnant renseigné lors de son inscription.

6.2 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 7 – DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement et la liste des instants gagnants ouverts sont déposés à l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site www.aperosaintagaune.com

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 8 – AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS

La participation au présent Jeu emporte, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu, les noms, initiale du prénom des gagnants sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution de la dotation au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants donné lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur, les informations sont collectées par OXONE TECHNOLOGIE en sa qualité de prestataire technique agissant au nom et pour le compte de la Société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu. Ces données sont collectées pour les besoins de la présente offre et pourront également être utilisées, moyennant l'accord des participants, pour recueillir l'avis du consommateur sur la promotion commerciale, ainsi qu'à des fins d'enquêtes de satisfaction, d'élaboration de statistiques ou

d'organisation de jeux concours similaires de la Société organisatrice. OXONE TECHNOLOGIE prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la loi précitée. Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles le concernant. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité :

- par courrier, à l'adresse suivante : « Alliance Océane & Charcutière- 57 boulevard Demorieux -CS 65834- 72 058 LE MANS CEDEX
- ou par voie électronique à contact@promogest.fr en mentionnant « JEU SAINT AGAÛNE » dans l'objet du message.

Les données collectées seront conservées pour une durée maximum de 3 ans à compter de la date de fin du jeu, conformément au référentiel de durée de conservation des données dans le cadre d'une relation commerciale et marketing telle que définie par la CNIL puis seront automatiquement détruites à l'exception des participants ayant donné leur accord pour recevoir des offres de la part de Saint Agaûne au moment de leur inscription au jeu conformément à l'article 5 du présent règlement, auquel cas les données seront conservées pendant une durée de trois ans.

ARTICLE 11 – DEPOT ET COOKIES

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. OXONE TECHNOLOGIE demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

Que sont les cookies ?

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés. L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?

Cookies installés sur le site	
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de certaines de ses fonctionnalités (filtre d'âge). D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous

permettant d'améliorer l'intérêt de nos services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

À l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramétrages que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

Cookies tiers

L'utilisation du site de jeu développé par OXONE TECHNOLOGIE peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par nous. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	OXONE TECHNOLOGIE	Technical	Session
JSESSIONIDBIP	OXONE TECHNOLOGIE	Technical – BigIP	Session
PHPSESSID	OXONE TECHNOLOGIE	Technical - another platform	Session

Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utm	Google Analytics	Website Analytics	13 months
_utma	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	24 hours

Ce site utilise Google Analytics : les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. En utilisant ce site internet, vous consentez expressément au traitement de vos données nominatives par Google dans les conditions et pour les finalités décrites ci-dessus

Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu

Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe » « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.
- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités, N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tierces parties et annonceurs, et Toujours ».

La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site

ARTICLE 12 – DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

**JEU SAINT AGAUNE
PGMS 181213
BP 15
13717 – ROQUEVAIRE CEDEX**

Et au plus tard trente jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

Le litige, à défaut de pouvoir régler amiablement le différend, sera porté devant le Tribunal d'Instance ou Tribunal de Grande Instance compétent selon le domicile du consommateur.

ARTICLE 14 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT COMPLET

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation à l'offre peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du jeu (mentionnée à l'article 14 ci-dessus), en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,20 euros TTC, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 30/09/2019 minuit heure France métropolitaine (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du jeu (mentionnée à l'article 13 ci-dessus), accompagnées des coordonnées bancaires IBAN BIC, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de sa connexion au site.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet : www.aperosaintagaune.com et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse mail) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.